RÉPUBLIQUE DU TCHAD

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRESIDENCE DU CONSEIL

COMITE TECHNIQUE SPECIAL RELATIF A LA PREPARATION DE LA PARTICIPATION DES POLITICO-MILITAIRES AU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

UNITÉ – TRAVAIL –PROGRÈS

DECISION N° 010/PCMT/CTS/2021

Portant Création d'une Commission Préparatoire Chargée de l'Organisation Technique et Matérielle du Pré-dialogue avec les Politico-militaires au sein Comité Technique Spécial

LE PRÉSIDENT DU COMITE TECHNIQUE SPECIAL,

Vu la Charte de Transition ;

Vu le Décret N°004/PCMT/2021 du 26 avril 2021, portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret N°006/PCMT/PMT/2021 du 02 mai 2021, portant Nomination des Membres du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret N°058/PCMT/PMT/2021 du 15 juin 2021, portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses Membres ;

Vu le Décret N°101/PCMT/2021 du 02 juillet 2021, portant Création d'un Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif ;

Vu le Décret N°307/PCMT/2021 du 13 août 2021, portant Création d'un Comité Technique Spécial relatif à la préparation de la participation des politico-militaires au Dialogue National Inclusif ;

Vu le Décret N°315/PCMT/2021 du 17 août 202, Portant nomination des membres du portant organisation du Comité Technique Spécial relatif à la préparation de la participation des politico-militaires au Dialogue National Inclusif ;

Vu le Décret N°390/PCMT/2021 du 02 Septembre 2021, portant organisation du Comité Technique Spécial relatif à la préparation de la participation des politico-militaires au Dialogue National Inclusif et Création des Sous-Comités ;

Vu la Décision N°001/PCTS/CTS/2021du 07 Septembre 2021, portant désignation des membres du Bureau et des Sous-Comités d'Appui au Comité Technique Spécial relatif à la préparation de la participation des politico-militaires au Dialogue National Inclusif ;

Vu les nécessités de services ;

DECIDE :

Article 1er : Il est créé une Commission Préparatoire Chargée de l'Organisation Technique et Matérielle du Pré-dialogue avec les Politico-militaires au sein Comité Technique Spécial

Article 2 : Placée sous l'autorité directe du Président du Comité Technique Spécial, la Commission Préparatoire est composée de :

- Un Président
- 1er Vice-Président
- 2ème Vice-Président

- Un Rapporteur Général
- Un rapporteur 1er Adjoint
- Un Rapporteur 2ème Adjoint
- Un Rapporteur 3ème Adjoint
- Un Responsable Pôle Finances et Logistique
- Un Responsable Pôle Juridique et Thématique
- Un Responsable Pôle Relations Publiques et Protocole
- Un Responsable Pôle Sécurité
- Un Responsable Pôle Sécurité Adjoint
- Membres :
    - Ambassadeur du Tchad au Qatar
    - Deux (2) Membres du Comité des Sages du CTS
    - Deux (2) membre du CODNI ;
    - Six (6) membres du Pool des experts
    - Quatre (4) membres d'une cellule de Protocole (le CRP du PCTS, le Chargé du Protocole du CTS et Deux représentants de la Direction Générale du Protocole d'Etat).

Article 3 : La Commission Préparatoire Chargée de l'Organisation Technique et Matérielle du Pré-dialogue avec les Politico-militaires au sein Comité Technique Spécial a pour mission de :

- Préparer les documents techniques du Pré-dialogue avec les politico-militaires ;
- Préparer l'organisation matérielle et logistique du Pré-dialogue avec les politico-militaire en collaboration avec le Comité Qatarie en charge ;
- Définir le format et la liste des participants au Pré-dialogue ;
- Proposer l'agenda du déroulement des travaux du Pré-dialogue avec les politico-militaire ;
- Assurer le Secrétariat technique de l'ensemble des travaux et la rédaction du rapport final du Pré dialogue ;
- Assurer la traduction des documents dans les deux langues de travail ;
- Exécuter tout autre activité en lien avec ses missions ordonnés par le Président du Comité Technique Spécial.

Article 4 : Les dépenses de fonctionnement de la Commission Préparatoire sont prises en charge par le Budget de Comité Technique Spécial.

Article 5 : La Commission Préparatoire peut faire appel à tout autre personne physique ou morale, susceptible de l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

Article 6 : La mission de la Commission Préparatoire prend fin après le dépôt de son rapport final.

Article 7 : La présente Décision prend effet pour compter de la date de sa signature, sera communiquée partout où besoin sera.

N'Djaména, le 24 DEC 2021

REPUBLIQUE DU TCHAD
Comité Technique Spécial
Participation des Politico - Militaires au Dialogue National Inclusif
LE PRESIDENT
PRESIDENT DU CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

Goukouni WEDDEYE